



Modèle

d'accompagnement
personnalisé MAP



GUIDE PRATIQUE VERSION 3



Évaluation du besoin d'accompagnement humain
de la personne handicapée mentale

I Pourquoi la création du modèle MAP ?

L'Unapei, pour répondre aux attentes et aux besoins des familles et des associations qu'elle fédère, a considéré qu'il était important de travailler à la reconnaissance d'un mode d'accompagnement nécessaire à la personne handicapée mentale, permettant de mieux appréhender ce qui constitue sa singularité.

Ce constat a incité l'Union à mettre en place, dès 2001, un outil spécifique d'évaluation du besoin d'accompagnement humain : MAP - Modèle d'Accompagnement Personnalisé.

MAP prend comme point de départ l'observation de la situation réelle des personnes pour évaluer leurs besoins et comprendre leur spécificité, ce qui permet par la suite de déterminer les actions et les propositions d'accompagnement à mettre en œuvre pour répondre le plus exactement possible à leurs attentes.

La définition du handicap mental

Pour l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis, la notion « handicap mental » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences pour le quotidien (approche sociale et sociétale).

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision...

Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent, évolutif et adapté à l'état et à la situation de la personne.

Cette démarche vise en priorité à privilégier la personne en permettant, après l'évaluation, de concevoir des modalités d'accompagnement qui lui sont les plus adaptées. Elle permet l'élaboration du projet individuel, grâce à une concertation et un bilan / analyse entre les bénéficiaires et les parents, les professionnels, les représentants légaux.

I Pourquoi une nouvelle version du modèle MAP ?

Dans cette refonte du modèle, l'objectif recherché est double :

- d'une part, procéder à une relecture du modèle MAP en vue de préciser et de compléter le contenu des diverses variables du modèle au regard des retours des formations de terrain et de la pratique des acteurs ;
- et d'autre part, actualiser le logiciel de traitement informatique de MAP (ARCADE).

Il s'agit également de rendre le modèle MAP compatible avec les classifications internationales telle que la CIF-OMS-2001* (Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé) et le document GEVA* (Guide d'EVALUATION des besoins de compensation des personnes handicapées - Décret no 2008-110).

La version précédente du modèle MAP datait de 2005. Sachant que les variables de la grille AG-GIR (Autonomie Gérontologique - Groupes Iso-Ressources) sont intégrées dans le MAP, et que cette grille a été remaniée en 2008, une révision du modèle MAP est apparue indispensable.

Enfin, nous avons souhaité inscrire plus fortement le modèle dans le cadre de la démarche d'élaboration du Projet d'accompagnement Personnalisé, rejoignant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles éditées par l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM).

* Cf : annexe



Partie I

Les fondements du modèle



I/ Qu'est-ce qu'un modèle ?

II/ Les fondements

III/ Les objectifs du modèle

IV/ Les liens entre le MAP et le Projet
Personnalisé

V/ Paroles d'acteurs : pourquoi
j'utilise MAP dans l'Établissement ou
le Service où je travaille

●●● I Qu'est-ce qu'un modèle ?

Définition Larousse : Le Modèle est : « *Ce qui est donné pour servir de référence, de type ; pour être reproduit - Une représentation schématique d'un processus, d'une démarche raisonnée* ».

Le Modèle est un instrument d'information qui rend compte le plus fidèlement et le plus complètement possible d'une réalité observée. Parmi les qualités d'un modèle, outre celle de fidélité de description, une attention particulière doit être portée sur sa reproductibilité, ce terme signifiant que des « cotateurs » multiples codifient de façon identique. On l'utilise, en particulier, pour obtenir des informations concernant des systèmes complexes dont on désire connaître l'état et d'en suivre l'évolution. Le modèle n'est jamais en mesure d'embrasser l'ensemble du phénomène, mais seulement d'en refléter certains aspects de façon significative.

Un modèle qualitatif est composé de variables (items) auxquelles on répond en respectant une logique de questionnement. La réponse à chaque variable est simplifiée en x modalités.

●●● II Les fondements du modèle

La personne handicapée bénéficie d'un droit à la compensation et nécessite un accompagnement adapté. La loi du 2/01/2002 « *Rénovant l'action sociale et médico-sociale* », précise que : « *la personne accueillie participe directement à la conception et à la mise en œuvre de son projet personnalisé* ». La loi du 11/02/2005 « *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », réaffirme que toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit l'accès aux droits fondamentaux reconnus à chaque citoyen.

Elle donne une définition plus actuelle du terme de handicap :

« *Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son*

environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, le handicap mental limite de façon plus ou moins effective le libre exercice des rôles sociaux individuels : exercer une profession et un rôle familial, se former, aller et venir, choisir son lieu de résidence... Grâce à un accompagnement déterminé selon ses besoins et ses déficiences, la personne handicapée peut tendre vers plus d'autonomie.

Le déficit en autonomie des personnes handicapées mentales appelle à être compensé par un accompagnement humain durable, adapté et évolutif qui consiste notamment en une aide :

- à faire des choix,
- à prendre des décisions,
- à conduire sa vie (projet de vie).

Cet accompagnement (ce soutien) a pour objectif, en fonction de la nature et de la gravité du handicap, d'aider la personne à faire, en recherchant au préalable sa compréhension, son consentement et son adhésion.

La nécessité de mettre en œuvre cet accompagnement adapté à chaque personne handicapée a conduit l'Unapei à mettre en place un outil spécifique d'évaluation du besoin d'accompagnement : le MAP.

• Pourquoi un modèle MAP ?

La grille AG-GIR mise en place depuis la Prestation Spécifique Dépendance en Janvier 1997, révisée par le Décret 2008-821, est destinée aux personnes de soixante ans et plus présentant un degré de dépendance. Elle met en évidence ce que la personne âgée peut réaliser seule, ou non, au quotidien.

Cette grille ne peut suffire à une bonne évaluation des activités et participations des personnes handicapées mentales. Il est nécessaire de prendre également en considération les aspects relationnels et comportementaux, d'apprentissage, et évolutifs, pour déterminer l'accompagnement spécifique des personnes handicapées mentales. Ce constat a amené l'Unapei à créer son propre modèle / outil d'évaluation utilisable pour chaque personne handicapée mentale, qu'elle vive en hébergement adapté, dans une famille d'accueil, chez ses parents ou à son propre domicile. Le modèle MAP va au-delà de la description synthétique des problèmes et cerne les besoins spécifiques d'accompagnement.

●●● III Les objectifs du modèle

Le but du modèle d'évaluation est de décrire l'expression de l'autonomie de la personne handicapée mentale en se fondant sur l'observation des activités* et participations** (au sens de la CIF) qu'elle effectue seule (avec l'aide éventuelle d'un appareillage technique : matériel, fauteuil roulant, lunette...), sans l'aide ou sans stimulation de l'entourage, des accompagnants... Comme toutes les grilles d'évaluation, ce modèle est une représentation simplifiée de la réalité. C'est également la première étape de la constitution d'un modèle plus complexe qui permet à partir de données et de règles de traitement de ces données, de générer des informations. Le logiciel de traitement de ces données se nomme ARCADE.

* « Une activité désigne l'exécution d'une tâche ou d'une action par une personne. »

** « La participation désigne l'implication d'une personne dans une situation de vie réelle. »

● **Considérations éthiques :**

La situation d'évaluation est délicate et complexe puisqu'elle concerne un Être humain. Conceptualiser un processus d'évaluation mérite donc une réflexion approfondie sur des valeurs, sur une certaine idée de l'homme.

Lors de l'utilisation de la CIF respect et confidentialité sont recommandés :

« Respect de la valeur inhérente à chaque personne et de son autonomie... »

« Ne jamais étiqueter une personne, ni l'identifier exclusivement par rapport à une ou plusieurs catégories de handicaps... »

« En coopération et avec le consentement de la personne... »

« Informations personnelles soumises aux règles de confidentialité reconnues... ».

●●● IV Les liens entre le MAP et le projet personnalisé

● Des compétences aux besoins

Au-delà de l'origine et de l'analyse du handicap, la prise en compte de la personnalité, de l'histoire de vie, et de la problématique spécifique de chaque personne, permet de définir ses forces et besoins.

Par le MAP, on identifie :

I 1 Les forces de la personne

Pour connaître une personne et l'aider à se connaître elle-même, il est essentiel d'identifier ses acquis, ses goûts, ses possibilités et ses compétences.

S'appuyer sur les forces et les ressources d'une personne, c'est établir positivement son bilan.

I 2 Les besoins de la personne

Identifier les besoins d'une personne revient à définir ce qu'elle pourrait faire ou ce dont elle devrait disposer pour qu'elle puisse optimiser son potentiel.

On peut répondre aux besoins de diverses façons : l'acquisition de compétences, de connaissances, d'attitudes et d'habiletés nouvelles permettant d'accéder à la situation souhaitée, qu'elle soit personnelle, familiale ou sociale ou à travers une intervention externe... Il sera nécessaire de hiérarchiser l'importance des besoins.

• De l'évaluation des besoins au projet personnalisé

La procédure d'élaboration du projet individuel peut s'articuler de la façon suivante :

- 1 Recueillir les attentes de la personne, de sa famille, de ses proches...
- 2 Identifier les forces et évaluer les besoins d'accompagnement de la personne à travers le MAP, réalisé en équipe pluridisciplinaire.
- 3 Restituer et chercher un consensus (avec la personne et sa famille) en rédigeant le recueil des données. Celui-ci est fondé sur des faits objectifs. Il expose l'ensemble des réalités actuelles d'une personne et de son environnement immédiat. Il s'appuie avant tout sur les attentes et les forces de la personne et sur les besoins prioritaires.
- 4 Mettre en œuvre, coordonner et suivre le projet avec des points d'étape et d'évaluation.

Conseils pratiques - Points de vigilance - Questions à se poser

Point de vigilance

Ne pas perdre les fiches MAP d'une année à l'autre car elles servent de témoins de l'évolution.

• La dynamique autour du modèle MAP

1 Le recueil des attentes



2 La réunion autour modèle MAP



4 Formalisation du Projet personnalisé



3 Bilan : pour fixer les priorités d'action

Lien entre MAP et projet personnalisé à travers l'expérience de l'établissement « Habitat » de l'APEI de Lille

« Le MAP a été retenu par l'établissement « Habitat » comme outil au service du Projet Personnalisé. Le MAP est l'outil des équipes éducatives, permettant de produire une analyse partagée et objective de la situation de l'adulte.

Cette analyse passe, d'une part, par une rencontre avec les acteurs identifiés qui interagissent autour de la personne ; d'autre part, par une identification des besoins d'accompagnement par les professionnels à l'aide de la grille MAP.

Cette identification des besoins d'accompagnement se matérialise par une réunion MAP réunissant l'équipe éducative. L'intérêt visé n'est pas seulement d'obtenir un « profil MAP/GIR » mais plutôt de générer une réflexion en équipe à partir des variables du MAP qui guident les échanges.



Afin de ne pas être trop « chronophage », cette réunion nécessite une préparation : une personne de l'équipe (souvent le référent) fait une première proposition de cotation, qui est ensuite mise en discussion en équipe. La réunion MAP permet ainsi de dégager des pistes de travail, à valider ensuite avec la personne et son représentant.

Le MAP constitue donc un des outils sur lequel les professionnels peuvent s'appuyer pour faire des propositions en terme d'accompagnement ».

Édith Hasbroucq, Chef de Service

●●● V Paroles d'acteurs : pourquoi, j'utilise MAP dans l'établissement ou le service où je travaille ?

« Lorsqu'il y a environ trois ans, j'ai entendu parler de MAP pour la première fois, je reconnais avoir eu un préjugé : *résumer un résident à une grille d'évaluation, moi éducatrice, jamais !* Mais je ne connaissais pas encore le contenu de ce modèle, et la formation avec Monsieur Le Berre et les échanges que j'ai pu avoir avec d'autres collègues de l'Adapei Gironde l'utilisant m'ont permis de faire évoluer mon point de vue.

Puis en 2009-2010, nous avons commencé les évaluations MAP/GIR au foyer occupationnel « Les Genêts ». Il s'agissait alors d'effectuer une évaluation plus fine de la population accueillie. Il a été mis en évidence des profils très différents d'un résident à l'autre (perte d'autonomie rapide, troubles du comportement, vieillissement...). Ce constat a aussi démontré des modalités d'accompagnement nécessaires, qui ne correspondent pas toujours à tout ce que notre établissement peut offrir à ses résidents.

Aussi, les évaluations MAP/AGGIR ont été un outil important dans des demandes de réorientations en FAM (foyer d'accueil médicalisé), voire en MAS (maison d'accueil spécialisé), car notre établissement n'est pas médicalisé. En effet les profils définissent les besoins en accompagnement humain et le niveau de dépendance d'une personne.

Il y a quelque temps, j'ai fait la proposition d'évaluer aussi les personnes qui viennent en accueil temporaire et qui sont inscrites sur la liste d'attente d'entrée au foyer. Cela permettra de compléter nos évaluations et participera à l'élaboration des axes d'accompagnement.

2012, l'année de la réécriture du Projet d'Établissement du foyer. C'est l'occasion de formaliser l'élaboration du Projet Personnalisé et d'y intégrer l'utilisation du MAP.

À présent, cet outil est connu par l'ensemble des professionnels. Il s'agit d'inscrire la démarche MAP dans la dynamique du Projet Personnalisé. En plus du recueil des attentes et des souhaits du résident, l'équipe pluridisciplinaire s'attachera à effectuer une évaluation objective des besoins en accompagnement de la personne. Avec la nouvelle version MAP, des pistes de travail vont émerger et viendront rejoindre les demandes de l'usager, dans un esprit de co-construction avec le principal intéressé.

Enfin, l'utilisation d'un outil tel que MAP, dans une Association, permet une harmonisation de l'évaluation dans les différents établissements qu'elle gère ; d'effectuer un bilan des besoins des résidents, mais aussi de suivre leur évolution et d'anticiper les besoins de prise en charge ».

Marie DAVID, Éducatrice coordinatrice, Unité personnes vieillissantes et accueil de jour, Foyer de Vie Les Genêts (Adapei Gironde)

« Ce que nous apporte le MAP :

- L'observation distanciée effectuée par des personnels non référents évite les représentations et les subjectivités concernant la personne handicapée. L'observation à un instant T objective les potentiels et les besoins en accompagnement.
- Des échanges entre les personnels lors de la mise en commun du MAP enrichissent et précisent les objectifs du projet. Ce temps permet d'évacuer les impressions, les émotions, les représentations pour ne garder que des faits objectifs et ainsi proposer un plan d'aides réaliste. Le recueil des données, repris dans le Projet Personnalisé de la personne, associe les souhaits, attentes de la personne mais aussi ses besoins recensés et priorisés. Nous ne sommes plus dans la simple description de souhaits mais bien dans une prise en compte de la globalité de la personne.

La grille MAP permet aux professionnels, sur plusieurs années, de s'interroger sur les évolutions des centres d'intérêt à travers notamment les observations de la personne et de ses besoins, voire d'anticiper sur les signes de vieillissement. Une cohérence d'interventions pour les établissements de l'Adapei est en outre, de fait, recherchée ».

Michelle Chauvin, Chef de service d'une Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées (Adapei 79)